

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

30 MAI 2016
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 30 mai 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: M. Stéphan F. Dulude, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt-cinq (25) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h05.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 30 mai 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 25 avril 2016;
- séance spéciale du 13 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella dit qu'il n'y avait pas de nouveaux développements à ce stade concernant le dossier du complexe récréatif. Des concepts architecturaux ont été élaborés en termes généraux, pour pouvoir appuyer une demande officielle de subvention. Cependant, il n'y a encore aucune décision puisque les programmes gouvernementaux ne sont pas entièrement définis. Néanmoins, quand le Maire a présenté les grandes lignes de ce projet à ses interlocuteurs fédéraux, la réception a été positive. Une fois que la Ville aura en mains une proposition concrète avec des coûts définis, l'étape suivante sera de vérifier l'appui du public. Finalement, il dit que le prochain Café avec le Maire aura lieu le 22 juin.

7. Contrats et Greffe

a) Politique concernant une aide financière pour le traitement de l'agrile au TreeAzin pour les frênes privés (renouvellement)

ATTENDU que le Conseil a adopté la résolution # 20150527-004 pour établir une politique aux conditions de laquelle une partie des coûts déboursés par les résidents de Montréal-Ouest qui vaccinent leurs arbres contre l'agrile du frêne est subventionnée par la Ville;

ATTENDU que le paragraphe 8 de ladite résolution prévoit que cette politique sera revue chaque année pour s'assurer que le TreeAzin demeure le meilleur moyen de combattre l'agrile du frêne;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la politique citée au préambule de la présente résolution soit reconduite pour une autre année aux mêmes conditions.
- 2) Que soient réservées à cette fin pour l'exercice financier 2016 une somme de 6 431\$ à même le surplus affecté et une autre de 1 069\$ à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-004

b) Demande d'une prolongation de délai au MAMOT pour compléter la concordance des règlements d'urbanisme de la Ville avec le schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal

ATTENDU que les orientations du Gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire se sont traduites dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal, lequel est entré en vigueur le 12 mars 2012;

ATTENDU que, suite à l'entrée en vigueur du PMAD, l'Agglomération de Montréal a dû modifier son Schéma d'aménagement et de développement (Schéma) afin de se conformer au PMAD;

ATTENDU que le Schéma est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU que les municipalités de l'Agglomération de Montréal devaient établir la concordance entre le Schéma et leurs plan et règlements d'urbanisme dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma;

ATTENDU que plusieurs municipalités ont sollicité une prolongation de ce délai, comme la Ville de Montréal-Ouest en a fait la demande par la résolution # 20151221-005(2);

ATTENDU que le ministre a accepté de faire droit à cette demande, le 5 février 2016;

ATTENDU que la Ville a suivi les étapes prescrites par la loi pour préparer les amendements nécessaires mais a besoin d'encore un peu de temps pour compléter ce travail adéquatement, et doit en conséquence demander une autre prolongation;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le Conseil demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), suivant l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger du 1^{er} juin 2016 au 1^{er} août 2016 le délai alloué afin de pouvoir compléter la concordance entre le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest, d'une part, et le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, d'autre part.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-005

8. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 20 avril au 20 mai 2016

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 20 avril au 20 mai 2016 totalisant 600 524,05 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-006

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2016

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-007

c) Remboursement du solde d'un emprunt contracté en 2011

ATTENDU que la Ville, il y a cinq ans, a emprunté par billets une somme de 470 000\$ en vertu de la résolution #20110926-009;

ATTENDU que le solde de cet emprunt sera dû le 4 octobre 2016, et la Ville doit décider si elle contractera un nouvel emprunt pour refinancer un montant de 254 300\$;

ATTENDU qu'il est jugé préférable de rembourser ce montant en totalité, dès que l'emprunt actuel sera arrivé à son terme;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest procède au paiement du solde intégral de tout billet bancaire émis le 4 octobre 2011 au terme de cet emprunt, le 4 octobre 2016.

2) Que soit autorisé à cet effet le versement d'une somme de 254 300\$, et que cette dépense soit financée par le surplus non affecté.

3) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-008

9. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 25 mai 2016.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

| Adresse | Projet | Recommandation du CCU |
|-------------------|---|-----------------------|
| 326 Ballantyne N. | démolition d'une galerie existante et des escaliers sur le côté de la maison et construction d'une nouvelle galerie | avec conditions; |
| 60 Nelson | remplacement de toutes les fenêtres et ajout de huit lumières dans les soffites | avec conditions; |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| 216 Ballantyne N. | remplacement de la plate-forme, installation d'un drain français, d'une section de clôture et d'un patio, et démolition d'un toit en surplomb du garage à l'arrière | tel que présenté; |
| 23 Banstead | retrait d'une fenêtre et fermeture d'un mur | tel que présenté; |
| 25 Brynmor | remplacement des gouttières et installation d'un bord d'égouttage | tel que présenté; |
| 203 Westminster N. 122-124A | remplacement d'un toit plat installation d'une enseigne commerciale (auvent) | tel que présenté; tel que présenté; |
| Westminster N. 92-94 Roxton | construction d'une chambre froide et d'un balcon à l'arrière | tel que présenté; |
| 291 Sheraton | remplacement de toit plat | tel que présenté; |
| 260 Brock N. | remplacement des bardeaux sur deux sections de toit | tel que présenté; |
| 146 Percival | remplacement de quatre fenêtres sur la façade principale | tel que présenté; |
| 148 Wolseley N. | remplacement du revêtement de bois par un en aluminium et travaux d'isolation | tel que présenté; |
| 111 Brock N. | remplacement de treize fenêtres et de cinq fenêtres | avec conditions; |
| 8027 Avon | remplacement de bardeaux de toiture | tel que présenté; |
| 134 Ballantyne N. | remplacement du toit de garage, des bardeaux sur la fenêtre en saillie et sur l'agrandissement arrière, et remplacement du seuil sur une fenêtre du sous-sol | tel que présenté; |
| 265 Sheraton | remplacement d'une galerie en pierre par une galerie en bois | tel que présenté. |

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse

Projet

| | |
|--|---|
| 147 Brock S. 464-466 Westminster N. 21 Curzon | agrandissement / modification de la toiture; remplacement de portes et fenêtres; |
| 63 Strathearn N. 79 Percival | remplacement de treize fenêtres; remplacement de neuf fenêtres et de la porte d'entrée; remplacement de fenêtres. |

Adoptée à l'unanimité.
20160530-009

10. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

11. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Ressources humaines.

b) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

c) Siège Numéro 1

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

d) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique, Loisirs et Culture.

14. Dépôt de documents

a) État comparatif des revenus et dépenses

Un état comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2016 fut déposé au Conseil.

15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Avis de motion et dispense de lecture d'un règlement concernant la démolition d'immeubles

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles ».

Un projet de règlement sera mis à la disposition du public au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle le Conseil aura choisi d'adopter ledit règlement.

Monsieur le Maire Masella demanda que dispense de lecture dudit règlement intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles » soit accordée.

b) Adoption du Règlement n° 2016-005 – Règlement modifiant le règlement sur les permis n° 2009-011 concernant les amendes pour les personnes morales

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-005, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis n° 2009-011 concernant les amendes pour les personnes morales », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-010

c) Adoption du Règlement n° 2016-006 – Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2010-002 concernant les amendes pour les personnes morales et l'abattage d'arbres autorisé pour fins de construction

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-006, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2010-002 concernant les amendes pour les personnes morales et l'abattage d'arbres autorisé pour fins de construction », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-011

d) Adoption du Règlement n° 2016-007 – Règlement modifiant le règlement sur les PIIA n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la date limite pour le dépôt de documents supplémentaires au comité consultatif d'urbanisme pour les projets déjà reportés ainsi que d'exclure les projets de toits plats de la liste des projets assujettis aux PIIA

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-007, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les PIIA n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la date limite pour le dépôt de documents supplémentaires au comité consultatif d'urbanisme pour les projets déjà reportés ainsi que d'exclure les projets de toits plats de la liste des projets assujettis aux PIIA », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-012

e) Adoption du Règlement n° 2016-008 – Règlement augmentant le fonds de roulement de 525 000\$ à 1 500 000\$

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-008, intitulé « Règlement augmentant le fonds de roulement de 525 000\$ à 1 500 000\$ », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-013

f) Adoption du Règlement n° 2016-009 – Règlement modifiant le règlement n° 2010-003 autorisant un emprunt de 10 377 820 \$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout, la réfection de trottoirs et le remplacement de lampadaires, de vannes et de bornes fontaines, sur les avenues Banstead, Radcliffe, Wolseley sud, Strathearn, Fenwick, Sheraton, Roxton, Wolseley nord et Perceval et sur le chemin Ainslie, et l'octroi de crédits supplémentaires aux travaux d'infrastructures sur l'avenue Campbell tels que décrétés par le règlement n° 2008-002

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-009, intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2010-003 autorisant un emprunt de 10 377 820 \$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout, la réfection de trottoirs et le remplacement de lampadaires, de vannes et de bornes fontaines, sur les avenues Banstead, Radcliffe, Wolseley sud, Strathearn, Fenwick, Sheraton, Roxton, Wolseley nord et Perceval et sur le chemin Ainslie, et l'octroi de crédits supplémentaires aux travaux d'infrastructures sur l'avenue Campbell tels que décrétés par le règlement n° 2008-002 », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-014

16. Période de questions du public

À 20h55, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers.

Daniel Markuze remercia le Service des Travaux publics d'avoir effectué les travaux qu'il avait demandés sur Wolseley. Il exprima aussi son appréciation pour la distribution de dépliants d'information concernant la bonne façon de mettre au chemin les contenants de matières organiques et de déchets.

Paul Desjardins déplora la congestion routière sur Westminster et Avon. Il nota que beaucoup de conducteurs prennent des raccourcis par Brock Sud et Ronald. Il demanda si on pourrait y faire quelque chose. M. le Maire Masella dit qu'un comptage de trafic a été fait sur Brock et un autre le sera sur Ronald. Il ajouta qu'une recommandation à court terme pourrait être de faire la même chose qu'au coin de Brock et Fielding, en faisant ressortir la présence d'un panneau d'arrêt. En tout cas, la question devrait d'abord passer au Comité sur la circulation et la sécurité (CCS). Le résident demanda si des dos d'âne

pourraient être installés. La Conseillère Ulin dit que ce sera considéré. Elle nota que les officiers de la Ville ne peuvent pas sanctionner les conducteurs de véhicules en mouvement, mais les résidents peuvent réclamer une présence policière accrue. La Conseillère Tasker-Brown suggéra que le résident utilise le site internet pour notifier le Service de Police de la Ville de Montréal de sa plainte et qu'il invite d'autres à faire de même. Le résident demanda si la Ville pourrait installer un panneau routier pour dire que ces rues sont réservées aux usagers locaux. M. le Maire Masella dit que cela ne changerait pas la nécessité d'une présence policière sur le terrain pour qu'il y ait un impact. La Conseillère Ulin concourut, disant que les policiers sont là pour contrôler le respect des lois routières, non l'origine des conducteurs. Le résident proposa d'ajouter des panneaux d'arrêt. Sur un autre point, il dit qu'il y a un arbre mort dans son arrière-cour près de Parmalat. La Conseillère Tasker-Brown lui conseilla d'obtenir un permis d'abattage avec un rapport d'arboriste et d'appeler l'Inspecteur en Bâtiment pour plus d'information.

Bob Piccioni se plaignit aussi des problèmes de sécurité résultant du volume de la circulation sur Brock Sud et demanda à la Ville de faire quelque chose de son côté, pendant que les résidents en appelleraient au SPVM. M. le Maire Masella nota que si le CCS, après avoir analysé la situation, recommande l'installation de ralentisseurs, par exemple, cela pourrait se faire rapidement. La Conseillère Ulin dit que l'on doit écouter tous les résidents qui ont des préoccupations de sécurité dans leurs rues. Mais le fait est que parfois, les résultats d'études de trafic ne justifient pas que des mesures spéciales soient prises. Les données comparatives sont basées sur la vitesse normale mesurée dans des rues de taille et d'utilisation similaires. La Conseillère Tasker-Brown ajouta que l'expérience de ces analyses montre que les gens ont tendance à surestimer la vitesse dans leur rue. Elle référa le résident à la politique d'apaisement de la circulation sur le site internet.

Noam Schnitzer dit que des policiers sont restés stationnés pendant plusieurs jours sur Brock et Carnavon et interceptaient beaucoup de monde. Ceci prouverait qu'il y a un problème évident et que ce n'est pas une question de perception. Sa rue est utilisée comme un chemin de détour, même par l'entrepreneur KPH qui travaille sur le projet Turcot.

Pierre Shousha remercia le Conseil pour le parc canin. Il dit avoir vu un cycliste faire une chute dans un nid-de-poule au milieu de Broughton, à l'Ouest d'Easton. M. le Maire Masella dit que quelqu'un au Service des Travaux publics irait voir.

Stan Carny demanda l'aménagement de stationnements plus adéquats pour les conducteurs ayant un handicap. La Conseillère Ulin dit que la Ville l'examinerait maintenant, puisque voici le moment de l'année où les lignes de rue sont repeintes. M. le Maire ajouta que ce devrait être fait d'ici deux semaines. Le résident nota aussi qu'il y a des bornes fontaines qui sont cachées par des buissons et que les agents de Sécurité publique (ASP) devraient faire respecter le règlement qui dit qu'ils doivent être visibles. Dans la même veine, il nota que les haies dans quelques lots de coin cachent la vue aux conducteurs, alors que les règlements disent qu'ils ne doivent pas excéder une certaine hauteur. La Conseillère Ulin répondit que l'on demandera aux ASP d'en prendre note. Le résident suggéra qu'un rappel soit mis dans The Informer concernant ces règlements. Sur un autre point, il demanda si Transport Québec payera pour refaire l'Avenue Westminster, avec tout le trafic supplémentaire généré par le projet Turcot. M. le Maire lui dit que la Ville essaie de l'obtenir.

Richard Morin nota que le Maire avait dit qu'il consulterait les gens sur le projet de nouvel aréna. Il lui demanda comment ceci serait fait. M. le Maire Masella dit que ce pourrait être par un sondage et une assemblée publique. Le résident demanda aussi pourquoi la capacité du fonds de roulement a été triplée. M. le Maire dit qu'au lieu de puiser dans le surplus pour financer des projets, la Ville pourrait utiliser le fonds de roulement et ensuite le rembourser au fil du temps, ce qui contraint à une certaine discipline. Le résident demanda si le fonds de roulement serait utilisé pour financer l'aréna. M. le Maire dit qu'il n'entrevoit pas une telle utilisation. En ce qui concerne le parc canin, le résident dit qu'il y a eu des problèmes de drainage. Il demanda si la Ville poursuivra en justice l'entrepreneur. M. le Maire dit que la Ville s'est déjà adressée à l'entrepreneur pour d'autres choses. Finalement, le résident demanda pourquoi c'est l'entrepreneur qui arrose le parc canin. M. le Maire dit que c'est dans son contrat.

Denis Brassard dit qu'entre Milner et la voie ferrée, les panneaux d'arrêt ne sont pas en vigueur de 8h00 à 9h00. Il suggéra de faire pareil sur Westminster, direction sud, de 16h00 à 18h00.

Angela Corinthios demanda si une demande de subvention pour l'aréna été présentée. M. le Maire Masella dit que cela n'a pas encore été fait. Il expliqua que la Ville travaille encore sur des concepts et aussi à rechercher le programme d'aide gouvernementale le plus approprié. Il réitéra que la Ville ira en consultation quand le concept sera défini et s'adressera aux résidents de Bedbrook en particulier. On n'a pas pour cela à attendre le plan finalisé. Entre temps, il y aura la demande de subvention. La résidente s'enquit de l'emplacement envisagé. M. le Maire dit qu'il serait plus proche du dépôt à neige, mais pas sur le terrain du CP. Par ailleurs, il ne serait pas plus proche des maisons voisines.

Ken Morrison posa d'autres questions sur ce sujet. Il demanda s'il y aurait un empiètement comme on pourrait en voir sur les plans. M. le Maire Masella dit qu'il ne savait pas en ce moment s'il resterait moins d'espace pour le parc Hodgson. Aussi, le résident s'enquit du stationnement. M. le Maire dit que la Ville a demandé qu'il y ait davantage d'espaces prévus à cet effet. Le résident dit espérer que le Comité d'action en environnement avait été consulté. La Conseillère Ulin dit qu'elle ne souhaitait pas voir disparaître des espaces verts. Le résident dit que les gens sur Bedbrook ont été bousculés au fil des ans, avec les chiens au parc Hodgson et le terrain de basket-ball. Il dit que les propos sur une consultation ne l'impressionnaient pas et estimait ce processus non transparent. La Conseillère Tasker-Brown se dit en désaccord.

David Superstein dit qu'il a vu beaucoup d'arbres abattus, mais était heureux qu'un inventaire soit réalisé. Il demanda combien ont été plantés. La Conseillère Torres dit que 27 arbres publics le seront bientôt. La Conseillère Tasker-Brown admit que quelque chose doit être fait, mais nota qu'une politique sur les arbres sera adoptée prochainement. Quant à un cas impliquant une propriété sur Westminster, le résident demanda ce qu'il en était du statut de ce dossier. M. le Maire dit que le propriétaire suivra ce que l'arboriste recommande pour protéger l'arbre. Aussi, le résident rappela au Conseil qu'il avait fait une suggestion qui permettrait d'économiser de l'argent si la Ville soufflait la neige sur les pelouses privées. La Conseillère Torres dit que cela générerait plus de plaintes. Le résident demanda ce qu'il en est d'une affaire contentieuse au coin de Westminster et Northview. M. le Maire dit que la Ville attend une date d'audition à la cour.

Cynthia Nichols dit que sa maison s'enfonce toujours, parla d'un bris d'eau survenu il y a trois ans, dit qu'une poubelle devrait être mise sur Sherbrooke près de l'Église St. Philip, et qu'un buisson a été endommagé par les employés des Travaux publics.

Paul Kenton dit comprendre qu'il n'y a pas de normes gouvernementales régissant la dette des municipalités, mais dans The Informer il était dit que la situation de la Ville est dans une fourchette acceptable, donc il se demandait ce que cela signifie. La Conseillère Feeney dit que le gouvernement n'a jamais trouvé que la dette de la Ville était trop élevée. Le résident ajouta qu'il a envoyé au Conseil la démonstration que Montréal-Ouest est dans la pire situation comparée à des municipalités de taille semblable. Il conseilla de se référer à Hampstead ou Ville Mont Royal pour leurs méthodes de présentation de la dette. La Conseillère Feeney répondit qu'il y a différentes façons également valables. Elle indiqua que tant la Trésorière que le vérificateur externe sont des CPA et leur manière de travailler n'a jamais été mise en cause par le Ministère des Affaires Municipales. Le résident dit douter que le Ministère exerce une telle surveillance à partir des rapports financiers. Il remet en question la pertinence d'avoir un surplus budgétaire pour une municipalité et dit y voir un problème dans la mesure où Montréal-Ouest a la plus haute dette per capita. La Conseillère Feeney répondit que ceci n'est pas vrai. Elle ajouta que c'est maintenant le meilleur moment pour investir dans les infrastructures, avec les taux d'intérêt bas et la disponibilité de subventions.

Julien Feldman dit qu'il ne semble y avoir aucune volonté politique de réduire les taxes, ni aucun plan dans ce but. Il dit que la Ville doit continuer à renouveler les infrastructures, avec des projets comme l'aréna, mais il doit aussi y avoir un plan pour baisser les taxes. M. le Maire Masella dit qu'au cours des dernières années la Ville a en fait œuvré en ce sens, en maintenant leur taux d'accroissement sous le coût de la vie. Et il n'avait jamais promis de ne pas augmenter les taxes. Le résident se dit d'avis que le problème n'est pas le taux d'augmentation, mais le montant total payé en taxes, comparé à une autre ville située juste deux rues loin. Sur un autre point, il dit que le passage à niveau était un cauchemar. M. le Maire nota que celui-ci n'est pas sous la juridiction municipale, mais la Ville a des discussions avec l'AMT pour trouver des solutions.

17. Levée de la séance

À 22h30, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160530-015

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20160530*